



POUR QUELS DIPLÔMES ?

NIVEAU 6 (niveau II en 2019)

Licences professionnelles

- Productions agricoles intégrées et enjeux environnementaux (PAIEE)
- Productions viticoles intégrées et enjeux environnementaux (PVIEE)
- Coordination de projets en éducation à l'environnement pour un développement durable (CEEDDR)
- Gestion agricole des espaces naturels ruraux (GENA)

NIVEAU 7 (niveau I en 2019)

- Diplôme d'ingénieur agronome
- Diplôme d'ingénieur systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE



Vous informer et **être aidé** dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...

Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (livret 1)** auprès du certificateur

Notification de recevabilité de la demande avec proposition éventuellement de module de formation

2 CONTRACTUALISER FINANCIER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement avec le certificateur

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt de celui-ci auprès du certificateur

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou Mise en situation professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

1 | Accueil et information

L'interlocuteur VAE vous propose un entretien individuel en face à face ou par téléphone. Lors de cet entretien, il vous remet :

- la plaquette d'information, le guide du candidat, le dossier n°1 (dossier de recevabilité administrative),
- le décret d'application sur la VAE,
- les coordonnées du site Internet.

2 | Recevabilité de la demande

- **La recevabilité administrative** de la demande est notifiée 2 mois maximum après réception du dossier n°1 et des pièces justificatives.
- **Un entretien d'orientation** (2 heures) est ensuite proposé par le référent VAE. Il permet de confirmer le choix du diplôme, de positionner sur un niveau différent, voire d'orienter vers un autre établissement si nécessaire.

- A la fin de l'entretien, **le dossier n°2** (dossier de description des activités exercées et compétences acquises) est délivré au candidat.
- L'engagement dans la démarche VAE ne peut excéder 3 ans à compter du dépôt du premier dossier.

3 | Elaboration du dossier de validation

- A partir du dossier n°2, vous explicitez les connaissances et compétences acquises par votre expérience, en référence au diplôme visé.
- Ce dossier doit être renvoyé en **6 exemplaires, au plus tard fin février** de l'année, les jurys ayant lieu entre avril et juin.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

L'accompagnement à l'élaboration du dossier n°2 fait l'objet d'un **contrat précisant les modalités** : appui méthodologique à la description et à l'analyse de l'expérience, entretiens face à face (8 heures maximum et 7 heures de relecture), gestion administrative.

L'accompagnement est réparti entre les membres d'une équipe de 5 accompagnateurs (enseignants ou ingénieurs) selon leur disponibilité et le niveau du diplôme demandé.

POUR QUEL COÛT ?

- **1 765 €** pour le diplôme d'ingénieur agronome
 - **1 765 €** pour les licences professionnelles PAIEE et PVIEE
 - Licences professionnelles CEEDDR et GENA : nous contacter
 - L'accompagnement est de **1 500 €**.
- Des possibilités de prise en charge existent en fonction du statut du candidat.

QUELLES MODALITÉS POUR VALORISER MON EXPÉRIENCE ?

- Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants-chercheurs et 2 professionnels.
- **L'évaluation par le jury** comprend l'examen du dossier n°2 et un entretien avec le candidat.
- L'entretien a lieu dans les **3 mois maximum** après la remise des dossiers.
- **En cas de validation partielle** : suivi du candidat durant la phase d'acquisition complémentaire avec tuteur sur le campus de L'institut Agro - Montpellier SupAgro et mise en place d'un 2^{ème} jury.

CONTACT

Responsable VAE

Fabien PREVOT

Tél. 04 99 61 25 14

Courriel : fabien.prevot@supagro.fr



L'Institut Agro - Montpellier SupAgro
Service Alternance et Formation Continue
2 place Pierre Viala
34060 Montpellier cedex 2

SUR INTERNET

<https://www.montpellier-supagro.fr/>

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70